



FOR02-DU

DIPLÔME CESU* DE L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE,
EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT VEDECOM

ASPECTS JURIDIQUES DES VÉHICULES AUTONOMES

(*) CESU = Certificat d'Enseignement Supérieur Universitaire

Formation continue : 4000 €

Formation initiale : 1000 €

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : EVE.BENAUWT@UNIV-AMU.FR | 04.42.17.28.82



Depuis 2013, la France s'est dotée d'un plan "Nouvelle France Industrielle" (NFI) **inscrivant la délégation de conduite comme l'une des priorités de politique industrielle française**. Les gouvernements sont sensibles à la question du développement du "véhicule autonome" entendu comme le véhicule à conduite déléguée au sein duquel le conducteur transfère tout ou partie de la charge de conduite à un système. Le plan de "Développement des véhicules autonomes - Orientations stratégiques pour l'action publique" annoncé en mai 2018 par Anne-Marie Idrac - Haute responsable pour la stratégie du véhicule autonome - précise l'ensemble des enjeux techniques, juridiques et sociétaux et s'inscrit dans la démarche d'évolution des règles en faveur du développement de tels véhicules.

Le cadre de régulation des "véhicules autonomes" permet aujourd'hui d'**envisager l'expérimentation sur la voie publique** de véhicules sans conducteur à bord. Mais les accidents survenus à l'étranger démontrent que les règles de droit devront permettre non seulement l'indemnisation des victimes, mais également la sanction du responsable de l'infraction.

Ce diplôme universitaire a pour ambition de dresser un état de l'art du droit existant applicable à la délégation de conduite depuis les conditions d'expérimentation requises jusqu'à l'établissement des responsabilités en cas d'accident.

CONNAISSANCES A ACQUERIR

Les enseignements dispensés dans le cadre du CESU permettront d'acquérir un socle de connaissances techniques et juridiques pour le traitement des dossiers mettant en cause un véhicule à conduite déléguée.

A l'issue du diplôme, les participants seront capables :

- De définir le "véhicule autonome"
- D'exposer les politiques publiques européennes et internationales
- De connaître les conditions pour déposer une demande d'autorisation d'expérimentation
- De définir les responsabilités civiles et pénales en cas d'accident
- De comprendre et négocier le contrat d'assurance automobile du véhicule équipé de fonction de délégation de conduite

CONDITIONS D'ADMISSION

Master 1 ou 5 ans d'expérience professionnelle (sur justificatif)

Ouvert aux étudiants en Formation initiale ou Formation Continue.



www.univ-amu.fr

www.vedecom.fr



ENSEIGNEMENTS

Les unités ci-dessous sont réparties en 7 séminaires répartis sur l'année universitaire et animés par des universitaires, des experts VEDECOM et des experts automobiles.

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1

L'environnement politique lié à l'introduction des véhicules à conduite déléguée

Enseignant : J.-F Huere, Consultant VEDECOM

Durée de l'enseignement : 7h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2

La responsabilité civile

Enseignant : I. Vingiano-Viricel, VEDECOM

Durée de l'enseignement : 15h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 3

Responsabilité pénale et infractions au Code de la route

Enseignant : Ph. Bonfils, AMU

Durée de l'enseignement : 15h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 4

Assurances du véhicule à conduite déléguée

Enseignant : M. Bruschi, AMU

Durée de l'enseignement : 15h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 5

Protection des données personnelles

Enseignant : C.-A Maetz, AMU

Durée de l'enseignement : 15h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 6

Appréhension technique du véhicule à conduite déléguée

Enseignant : Equipe VEH, VEDECOM

Durée de l'enseignement : 7h

■ UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 7

Projet tutoré : L'expertise automobile

Enseignant : N. Palmas et F. Mondello, ANEA

Durée de l'enseignement : 5h

INFORMATIONS PRATIQUES

Volume d'enseignements

79 heures

Lieux des enseignements

- Faculté de droit et de science politique, Site Schuman, Aix-en-Provence (72 heures)
- VEDECOM, Versailles (7 heures)

Référent AMU : Marc BRUSCHI

Référent VEDECOM : Iolande VINGIANO-VIRICEL

COMPETENCES VISEES


- 1. Culture juridique de l'environnement lié à l'introduction des véhicules à conduite déléguée
- 2. Compréhension de l'environnement politique et des enjeux juridiques
- 3. Travail en groupe et conduite d'un projet collectif impliquant plusieurs acteurs

PUBLIC VISE

L'introduction des véhicules à conduite déléguée va révolutionner plusieurs corps de métier, dont les juristes. Le DU vise ainsi les métiers juridiques au sens large et pourrait intéresser :

- Les étudiants Master
- Les élèves-avocat
- Les avocats
- Les experts automobiles
- Les responsables juridiques
- Les chefs de projet
- Les assureurs
- Les courtiers en assurance
- Etc.

NOUS SUIVRE

 @FdspAmu

 school/aix-marseille-university/

 @vedecom

 company/vedecom/

CALENDRIER 2019

Démarrage octobre 2019

Détails du calendrier sur :

<https://lnkd.in/djVkvxH>



CALENDRIER 2019 / 2020

DIPLÔME CESU* DE L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE, EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT VEDECOM

ASPECTS JURIDIQUES DES VÉHICULES AUTONOMES

(*) CESU = Certificat d'Enseignement Supérieur Universitaire

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : EVE.BENAUWT@UNIV-AMU.FR | 04.42.17.28.82

Séminaire 1	
MER 11/10 2019	UE1: L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE LIÉ À L'INTRODUCTION DES VÉHICULES À CONDUITE DÉLÉGUÉE
Séminaire 2	
JEU 21/11 2019	UE 2 : LA RESPONSABILITÉ CIVILE
VEN 22/11 2019	UE 4 : ASSURANCES DU VÉHICULE À CONDUITE DÉLÉGUÉE
Séminaire 3	
JEU 12/12 2019	UE 2 : LA RESPONSABILITÉ CIVILE
VEN 13/12 2019	UE 4 : ASSURANCES DU VÉHICULE À CONDUITE DÉLÉGUÉE
Séminaire 4	
JEU 16/01 2020	UE 2 : LA RESPONSABILITÉ CIVILE + UE 3 : RESPONSABILITÉ PÉNALE ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE
VEN 17/01 2020	UE 3 : RESPONSABILITÉ PÉNALE ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE
Séminaire 5	
VEN 14/02 2020	UE 7 : PROJET TUTORÉ
Séminaire 6	
JEU 12/03 & VEN 13/03 2020	UE 5 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Séminaire 7	
JEU 09/04 & VEN 10/04 2020	UE 3 : RESPONSABILITÉ PÉNALE ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE + UE 4 : ASSURANCES DU VÉHICULE À CONDUITE DÉLÉGUÉE + UE 5 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
1 ^{ER} SEMESTRE 2020	UE 6 : APPRÉHENSION TECHNIQUE DU VÉHICULE À CONDUITE DÉLÉGUÉE
Examen	
Mai / Juin 2020	
	